



Groupe thématique *Finances Locales* : Lettre d'information n°3 - 1er juin 2020

SOMMAIRE

- 1) Chiffrage de l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales
Débat avec deux députés, Note Sénat, méthodes de chiffrage
- 2) Plan du gouvernement pour la relance
Mission Cazeneuve, annonces du PM le 29 mai
- 3) Actualité des débats
Réforme fiscale, financement des services publics dans le “monde d'après”
- 4) Pour aller plus loin
Fonds Covid Résistance en Bretagne, arrêt BCE de la cour de Karlsruhe

1) Chiffrage de l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales

Entretien fleuve avec les députés Charles de Courson et Christophe Jerretie

Passage en revue des sujets d'actualité : chiffrage des impacts, insuffisance du fonds de péréquation des DMTO, rejet d'une nationalisation de la dette covid des collectivités et d'un budget annexe dédié, en faveur d'un compte spécial, proposition d'une modification du versement de la CVAE, critique du remboursement inéquitable des masques (uniquement ceux après le 13 avril), recalage du FCTVA, proposition d'une loi de finances des collectivités, centralisation du RSA, refus d'une clause de compétence générale économique (même en cas de crise).

<https://www.lagazettedescommunes.com/679132/crise-des-finances-locales-les-propositions-des-deputes-christophe-gerretie-charles-de-courson/?abo=1>

Notes de suivi covid de la commission des finances du sénat, section “sphère locale”

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Note du 20 mai

Focus sur les finances des départements

L'ADF rappelle que le fonds de péréquation interdépartementale des ressources des DMTO résultant de la fusion de trois dispositifs antérieurs et institué par la loi de finances initiale pour 2020 pourrait ne pas être en mesure de remplir sa fonction. Le choc actuellement anticipé sur les recettes de DMTO est de nature symétrique, c'est-à-dire qu'il devrait impacter l'ensemble des départements dans une ampleur comparable.

Une telle éventualité avait conduit le législateur à instituer le principe d'une réserve de précaution dont le déblocage relève d'une décision du comité des finances locales. Actuellement, cette réserve s'élève à 200 millions d'euros, montant que l'ADF estime insuffisant pour couvrir les besoins du fonds.

En “effet-ciseau”, un nombre plus important de départements qu'actuellement verrait le rapport entre les dépenses de RSA et le montant des recettes de fonctionnement excéder 25 % (14 d'entre eux contre quatre aujourd'hui)



Evaluation du coût de la crise sanitaire : les méthodes utilisées sur le terrain

L'estimation du coût net de la crise sanitaire s'avère un exercice difficile pour les collectivités territoriales et leurs groupements, non seulement en raison des implications multiples de la crise tant sur les recettes que sur les dépenses mais également de la difficulté à chiffrer chacun de ces impacts dont l'incidence est parfois immédiate parfois décalée dans le temps. Si la crise sanitaire a eu pour conséquence une réduction de certaines dépenses - assez limitée en réalité, elle a également eu pour conséquence d'accroître certaines dépenses exceptionnelles (aides aux acteurs économiques, achats de gels et masques, etc.) et surtout de réduire les recettes des collectivités, fiscales et tarifaires, avec un impact échelonné d'aujourd'hui à 2022 en fonction des recettes. Certaines collectivités ont dès le début de la crise mis en place des processus visant à identifier direction par direction, politique publique par politique publique, l'impact budgétaire de la crise. Cet exercice difficile ne doit cependant pas aboutir à la mise en place d'une *usine à gaz* mais il est pourtant essentiel vis-à-vis des citoyens qui doivent être informés des conséquences de la crise sur les finances locales.

<https://www.lagazettedescommunes.com/680592/evaluation-du-cout-de-la-crise-sanitaire-les-methodes-utilisees-sur-le-terrain/>

Les dommages collatéraux du coronavirus sur les comptes locaux

Après deux années de retour à une bonne santé financière, l'épidémie de Covid-19 ne devrait pas épargner les collectivités. Ce choc financier rebat les cartes. Tour d'horizon des neuf enjeux des mois à venir : perte de recettes fiscales, perte de ressources tarifaires, nouvelles dépenses, soutien aux entreprises et relance, baisse de l'investissement, péréquation, relations Etat/CT et contractualisation, trésorerie...

<https://www.lagazettedescommunes.com/679316/les-dommages-collateraux-du-coronavirus-sur-les-comptes-locaux/>

PLAN DU GOUVERNEMENT POUR LA RELANCE

Aide aux collectivités : Jean-René Cazeneuve recherche un "équilibre"

Si l'Etat doit venir au secours des collectivités dont les finances sont fragilisées par la crise, il ne peut éponger l'intégralité de leurs pertes financières, a estimé mercredi 20 mai le député Jean-René Cazeneuve (LaREM) en charge d'une mission sur les finances locales. Il a aussi appelé à "un plan de relance ambitieux avec les territoires".

<https://www.banquedesterritoires.fr/aide-aux-collectivites-jean-rene-cazeneuve-recherche-un-equilibre>

L'audition par la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat de Jean-René Cazeneuve le 20 mai dernier permet d'esquisser les premières pistes du travail du député chargé de plancher sur l'impact de la crise sur les finances locales.

Lors de son audition, le député Jean-René Cazeneuve a donné quelques pistes sur les propositions qui ressortiront de la mission ainsi que quelques repères de calendrier. Le député a tout d'abord annoncé qu'il n'y aurait pas de compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités territoriales ainsi que de leurs dépenses supplémentaires, ce qui serait *orthogonal* au principe d'autonomie financière des collectivités territoriales et reviendrait à individualiser les gains et mutualiser les pertes. Il a par



Groupe Finances Locales - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°3 (1er juin 2020)

ailleurs annoncé qu'il sera tenu compte de la situation différenciée des collectivités territoriales, les plus impactées étant les collectivités ultra-marines, les communes touristiques ainsi que les départements confrontés à un effet ciseau - la question de la recentralisation du RSA restant ouverte.

La situation financière des collectivités territoriales est un enjeu essentiel de la relance économique dans la mesure où celle-ci seront au coeur de la reprise par l'investissement public : si le député a mis en avant la robustesse des finances locales et de leur trésorerie, certains élus locaux craignent cependant de voir leur capacité d'autofinancement se réduire drastiquement.

Concernant le calendrier, les mesures d'urgence de soutien aux collectivités devraient être présentées le 10 juin prochain lors du troisième projet de loi de finances rectificative tandis que les mesures de plus long terme seront débattues à partir de septembre dans le cadre des discussions relatives au PLF pour 2021.

<https://www.lagazettedescommunes.com/680745/pas-de-compensation-integrale-des-pertes-financieres-des-collectivites/?abo=1>

Ce que prévoit le gouvernement pour compenser les pertes subies par les collectivités

Vendredi 29 mai, le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté les grands axes du "plan de soutien" décidé par le gouvernement en faveur des collectivités locales. Un plan qui devrait avoisiner les 4,5 milliards d'euros. Parmi les mesures évoquées :

- Pour le bloc communal : *"mécanisme de compensation des recettes fiscales et domaniales"*. Leurs recettes *"seront garanties à hauteur de la moyenne des années 2019, 2018 et 2017"*.
- Pour permettre aux collectivités de faire face à leurs dépenses exceptionnelles, création d'un système permettant de lisser *"sur trois ans"* les dépenses spécifiques liées au Covid-19.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera abondée d'1 milliard d'euros supplémentaire,
- Les départements pourront solliciter des avances sur leurs droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

<https://www.acteurspublics.fr/articles/ce-que-prevoit-le-le-gouvernement-pour-compenser-les-pertes-subies-par-les-collectivites>

3) ACTUALITÉ DES DÉBATS

RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

Faut-il remettre en cause la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, notamment pour les 20% des ménages les plus aisés ?

Chantier quasi-permanent depuis plus de trente ans, la réforme de la fiscalité locale sera sans doute l'un des sujets « chauds » des discussions d'après-crise sur la relance économique. Alors que certains acteurs souhaiteraient une évolution de la fiscalité économique et notamment la suppression de certains impôts de production (versement mobilité par exemple), la question se pose aussi de savoir ce qu'il adviendra de la suppression totale de la TH sur les résidences principales. Si le gouvernement avait annoncé qu'il ne reviendrait pas dessus, certains souhaitent le maintien de celle-ci pour les 20% des ménages les plus aisés...dont la plupart appartiennent à la classe moyenne.

Pour mieux comprendre les enjeux et les perspectives de cette réforme, le Club Finances de la Gazette des communes propose un face-à-face entre Franck Claeys, Directeur économie et finances locales de



France Urbaine et Daniel Labaronne, député LREM et vice-président de la commission finances de l'Assemblée nationale.

<https://www.lagazettedescommunes.com/680422/faut-il-remettre-en-cause-la-suppression-de-la-taxe-dhabitation/>

Pour une vraie réforme de la péréquation

Cette crise est profondément différente de celle de 2008 en ce que la fiscalité locale actuelle est une fiscalité de flux (CVAE, DMTO) et non plus une fiscalité de stock comme elle l'a été en 2008 (taxe professionnelle). Si ces impôts cycliques permettent au contribuable de s'adapter au contexte, ils sont risqués pour les collectivités qui assurent plus difficilement la continuité de leur activité. Les collectivités qui devront participer à l'effort de maîtrise du déficit public, doivent pour cela distinguer les collectivités qui sont en souffrance et celles qui au contraire peuvent davantage participer à l'effort de redressement. A ce titre, on pourrait envisager un dispositif de provisionnement national, à l'image du fonds des DMTO pour les départements, sur lequel le Comité des finances locales décide de provisionner dans les bonnes années.

<https://www.lagazettedescommunes-com-s.bibliopam-ena.fr/680819/les-ccas-face-a-une-crise-qui-ne-fait-que-commencer/?abo=1>

RECETTES NON FISCALES

Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales

Ce décret du 19 mai 2020 met en place les mesures votées lors du projet de loi de finances pour 2020 sur les dotations et fonds de péréquation à destination des collectivités territoriales.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=05FB7254BDBF2B462CF08A606DEB86FC.tplgfr25s_3?cidTexte=JORFTEXT000041898089&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041897180

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Les services publics locaux : d'autres solutions économiques sont à inventer (Dossier Gazette, article 3/4)

Réfléchir hors du cadre en repensant l'offre de services publics, associer de nouveaux acteurs ou reconsidérer les modèles économiques urbains... autant de pistes expérimentées ou en devenir pour renouveler les financements.

<https://www.lagazettedescommunes.com/671552/les-services-publics-locaux-dautres-solutions-economiques-sont-a-inventer-34/>

Les services publics locaux : Trois modèles urbains de gouvernance et de financement (4/4)

Depuis 2016, les cabinets Espelia, Ibicity et Acadie mènent un travail prospectif sur le financement et la gouvernance des villes de demain. Trois types s'en dégagent : la ville effacée, la ville freemium et la ville peer-to-peer...



<https://www.lagazettedescommunes.com/672793/les-services-publics-locaux-trois-modeles-urbains-d-e-gouvernance-et-de-financement-44/>

Les transports publics menacés de faillite ?

Alors qu'ils étaient quasiment à l'arrêt pendant la période de confinement, les transports publics sont aujourd'hui confrontés à de sérieuses difficultés financières, notamment liées aux conséquences de la crise sur le versement mobilité (environ 2 milliards d'euros de moindres recettes, sans oublier la forte contestation relative à cet impôt de production) ainsi qu'à la faible fréquentation des transports en période de confinement et de déconfinement progressif (environ 2 milliards d'euros de moindres recettes d'exploitation), sachant qu'à cela s'ajoutent actuellement des dépenses supplémentaires liées aux normes sanitaires mises en place pour le déconfinement. Si certaines autorités organisatrices de la mobilité (AOM) craignent que la réalisation de leurs investissements à venir soit revue à la baisse, d'autres s'inquiètent de devoir à court terme réduire leur offre de service...

<https://www.lagazettedescommunes.com/680993/les-transports-publics-menaces-de-faillite-2/>

Difficultés financières des transports publics : le Gart alerte Emmanuel Macron

Le Groupement des autorités organisatrices de transport (Gart) a rendu public ce 25 mai le courrier qu'il a adressé à Emmanuel Macron pour l'alerter sur le trou financier creusé par la crise du coronavirus dans les transports publics, estimé à environ 4 milliards d'euros du fait de la baisse du versement mobilité et des recettes tarifaires.

<https://www.banquedesterritoires.fr/difficultes-financieres-des-transports-publics-le-gart-alerte-emmanuel-macron>

4) POUR ALLER PLUS LOIN

Un fonds COVID Résistance par TOUTES les collectivités de Bretagne doté de 27,5 M€ ?

En Bretagne, la Région, les 4 départements et les 59 intercommunalités se sont unis pour mettre en place, avec la Banque des Territoires, un fonds COVID Résistance. Doté de 27,5 M€, ce dispositif offre des moyens supplémentaires aux plus petites entreprises, travailleurs indépendants, associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Autant d'opérateurs impactés par l'épidémie de coronavirus qui, alors que la reprise s'amorce, ont un besoin urgent de trésorerie pour poursuivre leur activité et maintenir leurs emplois. Depuis le 15 mai, ce nouveau fonds, complémentaire des dispositifs opérés par l'État, propose des prêts à taux zéro plafonnés à 30 000 € pour les associations et à 10 000 € pour les entreprises.

<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-05/CP%20Un%20fonds%20COVID%20R%C3%A9sistance%20dot%C3%A9%20de%2027%2C5%20M%E2%82%AC%20en%20Bretagne%20avec%20la%20Banque%20des%20Territoires%2013052020.pdf>

BCE : quel impact après le coup de semonce de la cour constitutionnelle de Karlsruhe ?

Le tribunal constitutionnel allemand vient d'ouvrir un nouveau front en mettant en cause la gestion par la Banque centrale européenne de son programme d'achats massifs de dette publique activé en 2015



Groupe Finances Locales - EAT Promotion Abbé Pierre - Lettre d'information n°3 (1er juin 2020)

pour faire face à la crise de la zone euro. Une décision aux impacts budgétaires difficiles à évaluer, à l'heure où les dettes des États membres explosent sous l'effet de la crise économique. Mais les conséquences pourraient être plus juridiques et politiques, le tribunal tançant au passage vertement la Cour de justice de l'Union européenne.

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-coup-de-semonce-de-karlsruhe>